

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2010

LOI ORGANIQUE APPLICATION DE L'ARTICLE 65 DE LA CONSTITUTION - (n° 2163)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Houillon

ARTICLE 25

À l'alinéa 18, substituer au mot :

« huitième »,

le mot :

« douzième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.